

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 MAI 2023
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAGNÈRES DE LUCHON

Liste des délibérations affichée le : 24/05/2023.

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept-mai, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de monsieur Gilles TONIOLO, **pour le maire empêché, par suppléance**, dans la salle du conseil municipal, en mairie de Bagnères de Luchon, selon la procédure d'urgence (art.L.2121-11 , alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales), sur la convocation qui lui a été adressée par monsieur Gilles TONIOLO, **pour le maire empêché, par suppléance**, le quinze mai conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

*M. TONIOLO, maire par suppléance salue l'assemblée et souhaite la bienvenue au public.
Il précise que ce conseil a été convoqué au titre de l'urgence pour expliquer à toute la population et à tous les élus la situation à ce jour.*

Il précise qu'il y a une seule délibération à approuver ce soir elle concerne la motivation de l'urgence de la séance.

M. le maire par suppléance rapporte la délibération à approuver.

1. MOTIVATION DE L'URGENCE DE LA SEANCE

Rapporteur : M. TONIOLO, pour le maire empêché, par suppléance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'alinéa 2 de l'article L2121-11 dudit code,

Considérant l'arrêté préfectoral n° 23-14 du 12 mai 2023 visant :

- les démissions successives de 11 conseillers municipaux de la liste « Réussir Luchon Ensemble »,
- l'impossibilité de faire appel aux suivants de liste,
- la nécessité de procéder au renouvellement intégral du conseil municipal de Bagnères de Luchon,
- la convocation des électeurs de la commune le dimanche 25 juin 2023 aux lieux de vote habituels en vue de procéder à l'élection de dix-neuf conseillers municipaux et neuf conseillers communautaires pour représenter la commune au sein de l'organe délibérant de la communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaises

Considérant la nécessité de présenter le contexte de la suppléance du premier adjoint aux élus non démissionnaires.

M. Gilles TONIOLO, propose à l'assemblée délibérante d'approuver la procédure d'urgence relative à la convocation du conseil municipal du jour.

M. le maire par suppléance procède à l'appel

Etaient présents : M. Gilles TONIOLO, **pour le maire empêché, par suppléance.**

Mme Catherine DERACHE, Mme Sabine CAZES, Adjointes au Maire.

Mme Françoise BRUNET LACOUÉ, M. Gilbert TORRES, M. Jean-Christophe GIMENEZ, Mme Marilynne MIETTE, Mme Audrey CONAN, M. Gérard SUBERCAZE, Mme Michèle CAU, M. Louis FERRE, M. John PALACIN Conseillers Municipaux.

Excusés : 0

Absent : M. Michel LERAY.

Les conseillers présents forment la majorité des membres en exercice conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité la procédure d'urgence pour la convocation du conseil municipal.

2. PRESENTATION DU CONTEXTE DE LA SUPPLEANCE DU PREMIER ADJOINT

M. TONIOLO indique aux élus qu'il a préparé quelques lignes pour expliquer le contexte actuel.

« Je sais la place que j'occupe ce soir,

Je sais que nous tenons ce soir un conseil municipal retransmis et enregistré. Je me tiendrai donc à vous communiquer des éléments factuels et vérifiables ceci dans l'esprit d'une information sincère et juste pour l'ensemble des élus et de la population luchonnaise.

Au-delà des clivages politiques dans lesquels certains voudraient mener bataille, je tiens à préciser que je suis un homme de la démocratie locale et que j'en appelle à toutes les bonnes volontés pour remettre la ville sur de bons rails. C'est uniquement dans cet esprit que j'assume l'intérim.

Concernant les attaques personnelles de bas niveau, cela me désole mais en ce qui me concerne je n'irai pas sur ce terrain.

Je ne parlerai donc que des problèmes de budget de la ville et des conséquences de la démission de l'ancien Maire car pour l'instant les rumeurs sont les seuls arguments trouvés à opposer à la réalité des faits.

Nous disposons aujourd'hui d'une majorité d'élus au sein du conseil municipal, élus qui bénéficient du soutien des agents ainsi que des collectivités et des partenaires. Nous sommes tous ce soir dans un état d'esprit de travail collaboratif, une grande première dans ce conseil.

Je tiens en premier lieu à vous préciser que je n'ai pas démissionné au titre d'adjoint, j'ai annoncé lors du dernier conseil que je rendais mes délégations lesquelles ne comprenaient pas et n'ont jamais compris les finances.

En quelques mots nous faisons la genèse de ma participation à la préparation du budget 2023.

J'ai travaillé en l'absence de Monsieur Azémar en collaboration avec Mmes la Directrice Générale des Services et la Directrice des Finances, ainsi qu'avec les services de l'Etat, de la Trésorerie à la préparation du budget primitif 2023.

En l'absence de débat budgétaire, nous savions par contre que l'année 2023 serait une année budgétairement très difficile. En effet, plus de 3,5 millions d'euros de dépenses exceptionnelles devaient être prises en compte, nous savions également que le recours à l'emprunt était, compte tenu de notre capacité de désendettement, absolument impossible.

Donc une année contrainte, beaucoup de dépenses exceptionnelles et aucun recours possible aux organismes bancaires.

Détail des 3,5 millions :

Dans ces 3.5 millions il y avait notamment 1,250.000 euros pour la DSP des thermes soit 10 % de l'ensemble des subventions incombant à la commune et tous les travaux inhérents.

Tous les chefs de service ont été consultés pour revoir à la baisse leur budget en inscrivant seulement les dépenses indispensables non compressibles.

Il fallait que nous tenions compte des dépenses déjà engagées par notre équipe (manifestations, expositions, fête des fleurs, festival du film..), il n'était pas possible de faire machine arrière.

Malgré cela, le budget primitif sans recours au levier de la fiscalité ne pouvait pas être équilibré. Plusieurs scénarii ont été envisagés lesquels ont été proposés par nos services et moi-même à Monsieur le Maire.

J'ai d'ailleurs proposé, avec les services, avec l'Etat, un budget qui prévoyait un mixte de cessions foncières, de réduction budgétaire ainsi qu'une augmentation légère et contrôlée mais indispensable de la fiscalité (ce qui aurait eu pour les ménages un impact minimum).

Suite à ces propositions Monsieur le Maire a décidé unilatéralement d'équilibrer le budget qu'il vous a donc rapporté au dernier conseil municipal.

M. TONIOLO précise que ce qu'il dit ce soir en séance est l'exacte réalité dans la chronologie, de ce qui s'est passé dans la ville.

Avant ce conseil, je l'avais prévenu ainsi que bon nombre de nos collègues, que nous nous abstiendrions tout simplement parce que la solution retenue ne nous paraissait pas réalisable et pas réaliste. Nous craignons donc (ce n'était pas une certitude) que les services de l'Etat retoquent ce budget et le qualifie d'insincère. C'est pourquoi ce budget a été voté avec seulement 8 voix favorables sur 19 (8 abstentions et 3 contre).

Nous avons malheureusement raison, nos craintes étaient fondées.

La suite de cette malheureuse histoire vous la connaissez tous, c'est la démission de Monsieur le maire.

C'est donc suite à cette démission que Monsieur le Préfet m'a nommé Maire suppléant avec les encouragements des services de l'Etat, tous.

Depuis lors, très soutenu par l'ensemble de la collectivité, je m'applique au quotidien, avec l'ensemble des élus présents ce soir, à régler les affaires courantes, à préparer ces futures élections du 25 juin, mais aussi de répondre aux nombreuses interrogations du contrôle de légalité qui étudie ce budget.

Quelques exemples :

Concernant les évaluations des cessions foncières nous savons d'ores et déjà que l'Etat ne retiendra pas le montant intégral inscrit au budget.

Il ne s'agit pas seulement d'une seule erreur administrative mais d'un contenu surévalué.

De surcroit il paraît plus qu'optimiste de croire en la concrétisation de l'intégralité de ces ventes d'ici au 31.12.2023.

Il pourra être rétorqué que l'on procédera à une décision modificative, toutefois cela représentera une charge supplémentaire pour le budget 2024 qui déjà s'alourdit (travaux de l'Avenue Galliéni reportés en 2024).

Concernant la remontée des 572 000 euros du budget eau vers le budget principal, laquelle avait nécessité un report de séance, nous en sommes exactement au même stade aujourd'hui.

M. TONIOLO rappelle que tout ce qu'il dit ce soir est contrôlable.

L'Etat nous demande de justifier le caractère exceptionnel de ces excédents dégagés avec le risque que cela comporte.

Tout cela nous dirige, malheureusement et vraisemblablement, vers la Chambre Régionale des Comptes avec des conséquences bien plus drastiques qu'un budget qui aurait été voté à l'équilibre avec un travail collaboratif de l'ensemble des élus.

Je me permets au passage et ce sera ma seule appréciation ce soir de vous dire que compte tenu de toutes ces difficultés, il estime que c'est une erreur, et que nous aurions dû nous épargner de nouvelles élections. La ville, compte-tenu des problèmes budgétaires n'en n'avait pas besoin.

M. TONIOLO remercie l'assemblée et le public pour leur écoute.

Il demande donne la parole aux élus qui souhaitent poser des questions ou intervenir.

3. QUESTIONS DIVERSES.

Interventions de plusieurs élus relatives au contexte.

Mme BRUNET-LACQUE souhaite savoir si la notification de la préfecture concernant le budget est arrivée.

M. TONIOLO indique que la collectivité a des demandes (qu'il ne peut transmettre) émanant du contrôle de légalité, des questions, des observations qui font notamment appel aux évaluations des domaines sur les terrains du cynodrome, sur l'école aussi.

Il y a de nombreuses questions concernant la remontée du budget eau avec une éventualité de refus. Et ce qui avait déjà été évoqué, on ne peut pas quantifier la somme exacte de ce qui peut être retoqué au budget mais en tout état de cause, on se dirige vraisemblablement vers la cour régionale des comptes avec tout ce que cela comportera.

M. SUBERCAZE confirme ce qui a été dit, il précise avoir répondu à une invitation du Sous-Préfet afin d'échanger et au-delà de faire connaissance, avoir le sentiment et l'avis de M. SUBERCAZE sur la situation.

Il indique qu'effectivement, sans être certain, il est fort probable qu'en fin de semaine ou début de semaine prochaine le Préfet de Région saisisse la chambre régionale des comptes officiellement en des points très clairs évoqués précédemment par M. TONIOLO.

M. SUBERCAZE a posé des questions relatives au calendrier pour la suite.

La chambre régionale des comptes (CRC) à deux mois pour se prononcer et proposer une optimisation de certains points du budget, voir au-delà de l'optimisation, des suppressions.

En fonction de la réponse de la CRC, la prochaine équipe municipale sera amenée à se positionner par rapport à la proposition de la CRC sur une modification apportée au budget pour qu'il soit équilibré et cette nouvelle équipe municipale aura un mois pour se prononcer.

Deux cas de figure :

- C'est accepté en grande partie et le budget pourra être voté
- Ce n'est pas accepté et à ce moment-là, le Préfet, d'autorité, mettra la ville sous tutelle.

M. SUBERCAZE souhaite que cela soit clair pour tout le monde, il s'agit du calendrier. Ce sont les conséquences effectivement de tout ce que M. TONIOLO a énoncé et l'abus de pouvoir qui sera certainement évoqué par la suite de l'ancien maire de Luchon.

Mme MIETTE indique, qu'elle a été sidérée de découvrir dans la presse que le maire démissionnait, l'équipe n'a pas été informée.

Elle évoque le coût des élections pour la collectivité car cela engendre un coût dans la collectivité.

M. TONIOLO précise que cela induit un travail en plus également, au-delà de l'aspect financier et du coût des élections à venir, c'est du temps au quotidien que l'on ne peut pas consacrer aux affaires courantes et également, il l'espère, pour collaborer rapidement avec la CRC, pour un nouveau budget qui sera le plus léger pour la commune.

M. FERRE précise que lui-même et Mme CAU ont également rencontré le Sous-Préfet et il ne peut que confirmer les propos de M. SUBERCAZE. Il indique avoir ressenti que monsieur le Sous-Préfet et les services de l'Etat étaient très attentifs à la situation de Luchon. Ils ont bien insisté sur le fait qu'on rencontrait une situation qui est exceptionnelle et dans un contexte qui l'est tout autant. C'est-à-dire dans une période où l'Etat et les collectivités territoriales investissent très lourdement sur le territoire ce qui veut dire qu'on devrait être dans une dynamique qui pourrait être une dynamique positive et on se retrouve dans une situation bloquante pour ne pas dire paralysante. Au-delà des aspects financiers qui sont bien réels, une nouvelle élection, du travail supplémentaire que cela va engendrer, ça génère aussi un climat qui n'est pas propice au fonctionnement normal d'une collectivité.

M. FERRE indique que c'est important de le souligner.

M. FERRE souhaite avoir une confirmation concernant les démissions, il souhaite avoir confirmation que cela s'est fait par étapes, c'est-à-dire en cascade qui ne correspondent pas aux annonces qui avaient été faites initialement.

M. TONIOLO répond qu'effectivement cela ne correspond pas aux annonces qui avaient été faites.

M. PALACIN souhaite rebondir sur ce qu'à dit Mme MIETTE.

Il indique ne pas avoir beaucoup entendu ce que tout le monde pourtant ressent, c'est une forme de colère, enfin, un mélange de colère, de stupéfaction et un peu de honte pour la ville.

M. PALACIN répercute aussi ce qu'on peut entendre en dehors – dans le cadre de ses fonctions régionales - sur la ville de Luchon, que se passe t'il à Luchon, la municipalité ne se tient pas dans cette période.

Il souhaite donner la perception de M. SUBERCAZE et lui-même depuis l'élection de 2020 car on parle beaucoup des derniers jours et semaines.

En 2020 Eric Azémar et sa liste ont été élus avec une majorité des voix au premier tour, c'est un résultat très éloquent qu'ils ont respecté. Au lendemain de cette élection, ils ont dit à Eric Azémar qu'ils étaient à sa disposition pour l'aider et aider la majorité à ce que les projets voient le jour. Pour une raison simple, les collectivités partenaires investissent des montants considérables qui se situent entre 100 et 200 millions d'euros.

M. PALACIN indique que l'on peine parfois à se rendre compte de la chance que nous avons car même si nous sommes dans une période marquée par une forme de « malédiction » cette année avec les déboires que l'on connaît, l'horizon du moyen terme est quand même exceptionnel.

Dès le début du mandat, on savait la période positive, les collectivités n'ont pas changé leur soutien, la rénovation des thermes se poursuit, la réouverture de la ligne de trains se fait, la rénovation du téléporté se fait, et à titre personnel, le soutien aux associations, aux projets ici et là se poursuit et il est soutenu.

M. PALACIN indique que ce qu'il veut dire par là, c'est que tout le monde a confiance en Luchon. Au début du mandat, on savait qu'à cause du déficit COVID des Thermes, il y aurait 600.000 euros sur le budget de fonctionnement à rembourser chaque année. Cela voulait dire, dès les premiers mois du mandat effectif après le confinement, qu'il aurait fallu faire preuve d'un extrême sérieux dans la gestion du budget et il se souvient qu'il y a eu ces échanges lors du premier budget en indiquant qu'il faudrait être extrêmement sérieux et que pour leur compte, ils ne joueraient pas à l'opposition politicienne parce que c'était trop tendu et qu'il fallait, malgré cette pression, essayer de faire sortir un petit peu d'autofinancement pour mener peut-être un ou deux projets.

Ce qu'on constate c'est qu'un certain nombre de décisions budgétaires paraissaient hasardeuses et cela a été dit, le Prince de Monaco, l'exposition (les frais liés) et la venue du souverain ont coûté environ 250.000 euros, personne ne veut le dire de cette manière car il faut rassembler différentes composantes du budget mais c'est ce que cela a coûté.

M. TONIOLO indique qu'il ne peut le confirmer.

M. PALACIN précise qu'il ne lui demande pas de le confirmer, il donne une appréciation qu'un élu de l'ancienne opposition peut essayer de faire.

250.000 euros, cela représente une part d'autofinancement non négligeable sur un projet, par exemple, le projet d'une piscine. Les luchonnais voulaient une piscine, ils ont eu le Prince de Monaco.

Par ailleurs, un certain nombre de projets ou d'actions ont été menés sans le soutien des partenaires. Par exemple, la démolition de la piscine Alban Rougé qui est une opération qui s'est faite sans aucune demande de subvention.

M. PALACIN souhaite témoigner du fait que, de façon formelle ou informelle, il a souvent indiqué à Eric Azémar que la Région était à sa disposition pour co-financer des projets, pour le soutenir.

La ville a la chance de rentrer dans des dispositifs de la Région, « Grand Sites d'Occitanie », « Bourg Centre », autant de dispositifs qui ne sont pas utilisés, qui n'ont pas été utilisés par la ville.

La ville a eu la chance, grâce au soutien de l'Etat, d'être lauréate d'un dispositif qui s'appelle « Petites Villes de Demain », il donne droit à des financements particuliers.

M. PALACIN précise avoir assisté en tant qu'élus régional ainsi que le Sous-Préfet en tant que représentant de l'Etat à un comité de pilotage de ce dispositif. Cela veut dire que l'on passait en revue les projets de Luchon.

M. PALACIN indique que les projets de Luchon en étaient au stade des balbutiements, en pointillés.....

M. PALACIN indique que la seringue budgétaire dans laquelle l'ancien maire a mis la ville était intenable et que c'est comme ça qu'il faut expliquer une démission qui met fin et marque l'échec de son mandat.

M. PALACIN souhaite répéter que l'horizon de moyen terme est exceptionnel pour la ville, qu'il y a beaucoup de projets, que c'est difficile budgétairement, que cela va l'être à cause de la gestion dont il a parlé et qu'il faut garder beaucoup d'espoir car les partenaires sont là, les soutiens sont possibles.

Il rappelle l'état d'esprit de la campagne avec Gérard SUBERCAZE qui était « Union pour Luchon ». M. PALACIN remet cette proposition sur la table, cet état d'esprit. Cette fois-ci, il souhaite qu'il soit possible de faire honneur à la ville, faire honneur à la population et faire honneur à tous ceux qui veulent que cette ville renaisse, qu'elle tienne toutes les promesses qu'elle fait aujourd'hui.

M. SUBERCAZE propose que Mme CONAN en qualité de membre la plus jeune de l'assemblée prenne la parole afin d'exprimer ce qu'elle ressent par rapport à la situation.

Mme CONAN indique qu'elle a fait confiance à Eric AZEMAR et est aujourd'hui très déçue et a honte de la situation parce qu'elle l'a cru les yeux fermés et en fait on en est à un point où elle n'aurait jamais imaginé être en s'engageant sur la liste.

Elle espère qu'il sera possible de rebondir à faire quelque chose pour l'avenir parce qu'elle croit en Luchon et elle partage totalement l'avis de John PALACIN.

Mme DERACHE rebondit sur ce qu'a dit Mme MIETTE en précisant qu'elle s'est sentie trahie, complètement, Mme MIETTE a exprimé la même chose. Elle indique avoir appris par la presse que monsieur le maire démissionnait. Mme DERACHE précise que M. AZEMAR ne leur en avait jamais parlé, il a agi seul, peut-être en a-t-il parlé à certains en tout cas pas aux élus présents. Elle considère que c'est les « jeter » comme des moins que rien et ne pas tenir compte de tout l'engagement qu'ils ont eu pendant trois ans et avant, pendant la campagne électorale et encore avant puisqu'elle faisait partie de l'association de M. AZEMAR, l'ALVA.

Elle indique aussi avoir eu une prise de conscience, suite au conseil municipal du 21 au cours duquel il y a eu des votes avec des abstentions, M. AZEMAR n'a pas voulu, lorsqu'elle est allée le voir, tous les réunir pour en parler, pour expliquer pourquoi il y avait eu des votes d'abstention et quelles étaient leurs raisons. A ce moment, les élus auraient pu dire que la raison n'était pas la personne de M. AZEMAR pour le faire partir,

la raison est budgétaire. Les élus ont eu, grâce à des éclaircissements donnés par M. TONIOLO lors d'une réunion où tous les élus étaient conviés (majorité) et certains d'entre eux ont alors compris que ce budget était trop fragile et qu'il y avait d'autres solutions.

Mme DERACHE indique qu'il y a de la déception, elle a l'impression qu'on leur a volé leur mandat. Elle reprend un mot de Mme CONAN en indiquant qu'elle a honte vis-à-vis de la population de Luchon qui leur a fait confiance en votant la liste. Elle a honte et c'est pour cela qu'elle souhaite qu'il soit possible de repartir avec une union mais une union non politique, une union pour la ville de Luchon et en faisant taire ceux qui vont essayer de faire passer des messages qu'elle qualifie d'« ancestraux ».

M. FERRE revient sur ce qu'à dit M. PALACIN car c'est aussi une réalité, c'est sur l'impact que cela a vis-à-vis de l'extérieur sur l'ensemble du territoire de la Haute-Garonne, lorsqu'on se promène et que l'on rencontre des gens, quel que soit l'endroit, on parle de Luchon mais pas avec les termes les plus flatteurs. Il indique qu'il est difficile de poursuivre les discussions car il y a une fierté pour notre territoire et c'est très désagréable de se retrouver dans cette situation.

Au-delà de cela, il y a un mot qui a été prononcé, c'est le mot « confiance », elle existe encore de la part des partenaires institutionnels mais il y a aussi des partenaires privés qui avaient eu un regard bienveillant sur la ville qui aujourd'hui se posent beaucoup de questions car investir de l'argent dans des affaires dans un territoire qui vit une telle situation c'est problématique. M. FERRE indique qu'il faut prendre aussi cet élément en considération, l'effet vis-à-vis de la perception du territoire à l'extérieur, c'est assez dramatique.

M. FERRE souhaite ajouter également que lors de la rencontre qu'ils (M. FERRE et Mme CAU) ont eu avec M. le Sous-Préfet, ce dernier a confirmé que les questions/interrogations qui avaient été posées par écrit par leurs soins concernant le budget ou autre, étaient bien-fondés. M. FERRE précise donc que l'on parle là du budget mais qu'il y avait un certain nombre d'autres points qui étaient problématiques et qui le sont encore dont on verra l'issue dans les prochains jours ou dans les prochains mois.

M. GIMENEZ indique qu'il n'a rien à dire sur ce qui vient d'être dit à part qu'il a honte d'avoir poussé les gens à soutenir Eric AZEMAR à l'époque et ensuite de préciser que sa démarche de passer dans l'opposition n'était pas un putsch ou autre, il s'agissait de déclencher un électrochoc dans la tête d'Eric AZEMAR pour qu'il révise ce budget et en présente un plus cohérent par la suite mais cela n'a eu aucun effet sur lui. M. GIMENEZ indique qu'il était dans la même démarche que M. TONIOLO lorsqu'il a rendu ses délégations, c'était pour faire réagir. Le but n'était absolument pas de provoquer de nouvelles élections ni faire démissionner le maire.

Mme CONAN indique qu'elle regrette vraiment quelque chose c'est lors de leur engagement, ont été évoqués beaucoup de projets restructurants pour la ville comme le projet piscine, l'aménagement de Badech avec comme à Loudenvielle, le pump-track et des aires de loisirs pour redynamiser Luchon et en fait, il y a eu beaucoup d'argent dépensé de ce qu'elle a pu voir – sans juger négativement – sur les concerts d'orgues, l'opéra, la venue du Prince etc....

Beaucoup de choses comme ça qui ne sont que des événements superficiels en fait et pas de projets structurants pour la ville, c'est ce qu'elle reproche vraiment à ces trois ans. Le réaménagement de Badech aurait pu peut-être coûter 200 ou 300.000 euros mais avec aussi beaucoup de subventions, c'est ce qu'a coûté la venue du Prince.

M. FERRE indique que le projet Pump-track était inscrit au budget 2020 tel qu'il avait été fait initialement et cela a été modifié par la suite.

M. GIMENEZ indique que le projet était un peu plus ambitieux pour se positionner un peu au-dessus de Loudenvielle, il y avait de grosses subventions.

M. FERRE indique qu'en l'occurrence, il n'y a rien. A l'époque il y avait en plus les jeux pour enfants etc...

M. GIMENEZ précise qu'il avait été envisagé de rapatrié le skate park au milieu du pump-track car lorsqu'il y aura la remise en forme aux thermes, il ne sera pas judicieux d'avoir des nuisances sonores juste en-dessous, il y a pas mal de plaintes dans ce quartier.

Mme MIETTE indique que les dossiers ont été travaillés, proposés « x fois » à l'ancien maire et ont toujours été rejetés.

M. GIMENEZ précise qu'il est reproché de ne pas avoir travaillé mais les élus ont travaillé sur des dossiers qui sont restés lettre morte.

M. TONIOLO indique qu'il espère que les informations sont claires pour tous, il précise avoir collaboré pour sa part pendant 3 ans sans jamais s'abstenir, il s'est abstenu de s'abstenir sur certains sujets, sur certaines dépenses. Il l'a toujours dit, toujours écrit à la majorité, il s'est toujours exprimé mais jamais en conseil, parce qu'il avait peur des reproches de non-cohésion.

Le budget municipal 2023, c'est presque 16 millions d'euros, il assure ne pas pouvoir pour être « sympa » pour une fausse cohésion, ne pas s'abstenir, M. TONIOLO précise que s'il devait voter à nouveau, il voterait contre.

M. TONIOLO précise que tous les élus présents en séance ont communiqué avec M. AZEMAR aussi et il avait été décidé d'un accord commun, le budget même s'il n'a pas été voté avec une large majorité devait passer pour éviter justement cette fameuse CRC (Chambre Régionale des Comptes) à la commune.

M. TONIOLO rappelle que tout ce qui a été annoncé ce soir est contrôlable, il précise qu'un huissier est présent dans la salle (qui a été envoyé), il maintient tout ce qui a été dit et toute la véracité de ce qui a été dit ce soir.

M. TONIOLO évoque le « putsch », il ne faut pas le voir du mauvais côté, il n'y a pas de « putsch », il y a des gens sérieux, conscients, qui ont calculé, qui ont regardé, proposé, qui n'ont pas été entendus et nous en sommes là (il est le premier à le regretter).

M. TONIOLO indique avoir beaucoup hésiter lorsque le Préfet et le Sous-Préfet ont souhaité le nommer à cette place mais son entourage l'a convaincu d'accepter cette place difficile.

Aujourd'hui, au travail habituel de la mairie, dans un contexte difficile, très difficile, on se voit provoquer un conseil municipal pour tout expliquer, travailler sur de nouvelles élections et collaborer avec les services de l'Etat pour éviter aux finances de la ville d'être trop « malmenées » et surtout pour les citoyens.

M. TONIOLO remercie l'assemblée.

M. FERRE évoque les rendez-vous ratés, en indiquant que ce genre de situation aurait pu être évité par rapport à la problématique du budget si la proposition faite en début de mandat de constituer des commissions comme la commission des finances ouvertes à l'opposition.

M. FERRE tient à rappeler qu'ils avaient fait un travail, s'étaient mis d'accord sur une répartition de l'opposition qui ne mettait absolument pas en risque la majorité dans la représentation.

M. FERRE pense que si les commissions avaient été constituées de la sorte, les budgets auraient été constitués autrement c'est-à-dire que le travail aurait pu être fait en amont et éviter de tel situation.

M. TONIOLO indique qu'il a toujours regretté cela.

Mme CAU intervient afin de dire aux élues qui ont indiqué avoir honte, que ce n'est pas elles qui doivent avoir honte mais lui.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 21 h 12.